

AVIS D'EXAMEN

Le service des concours du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin organise un examen professionnel

d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2023

Catégorie C

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	DATE DE L'ÉPREUVE	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>L'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (exemple les adjoints administratifs territoriaux, ...) ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.</p> <p>En vertu de ces dispositions, les candidats doivent, pour l'examen organisé en 2023, remplir ces conditions au 31/12/2024.</p> <p>Les candidats doivent, en outre, justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>	<p><u>Epreuve écrite :</u></p> <p>16 mars 2023</p> <p>Le détail de cette épreuve peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 68, organisateur de l'opération</p>	<p><u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u></p> <p>du 25 octobre au 30 novembre 2022 inclus</p> <p>Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet www.cdg68.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr » aux dates mentionnées ci-dessus.</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création de l'espace sécurisé du candidat.</p> <p><u>DATE LIMITE DE TRANSMISSION DU DOSSIER :</u></p> <p>8 décembre 2022</p> <p>Votre dossier d'inscription devra impérativement être soit déposé sur votre accès sécurisé au format PDF (dans ce cas, n'oubliez pas de cliquer sur « Clôturer mon inscription »), soit retourné par la poste ou déposé directement au Centre de Gestion du Haut-Rhin, Fonction publique territoriale, service concours, 22 rue Wilson, 68027 COLMAR Cedex.</p>